

L'éducation : un droit pour tous

- Instructions officielles :**

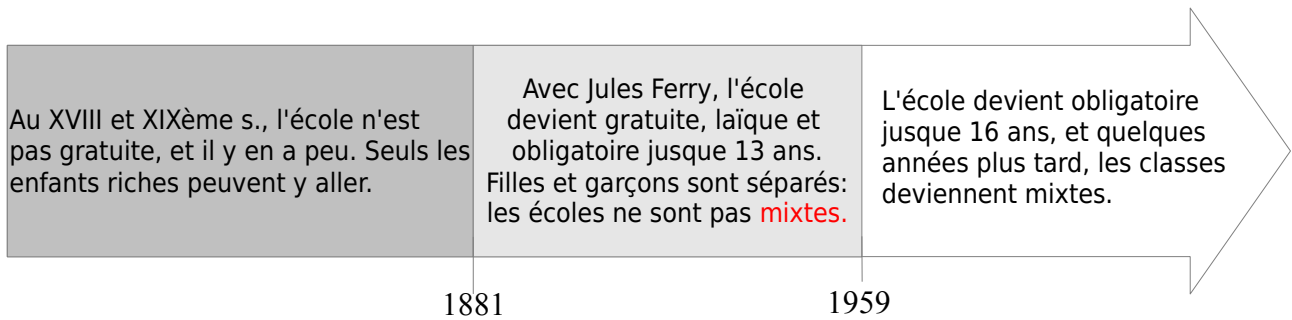
I - LE COLLÉGIEN (environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p>CONNAISSANCES</p> <p>Thème 1 - Les missions et l'organisation du collège</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges. - Un lieu avec des acteurs différents, où l'on peut s'impliquer et devenir autonome. <p>Toute collectivité a des règles nécessaires à son fonctionnement. Au collège, chacun a des droits, des devoirs et un rôle différents selon le statut et l'âge.</p> <p>Dans les établissements publics, la laïcité est un principe fondamental.</p> <p>Thème 2 - L'éducation : un droit, une liberté, une nécessité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inégalités face à l'éducation en France et dans le monde : filles/garçons, enfants handicapés, différences sociales... - Une conquête à poursuivre : le sens et les finalités de l'école 	<p>DÉMARCHES</p> <p>Être autonome nécessite de maîtriser des capacités fondamentales définies dans le socle : avoir des méthodes de travail, savoir travailler en équipe, développer sa capacité de jugement et son esprit critique, être capable de rechercher l'information, prendre des initiatives... Pour les faire acquérir, l'enseignant varie les démarches pédagogiques : par exemple l'utilisation du CDI, le travail de groupe...</p> <p>L'élection des délégués est l'occasion d'étudier les règles de la vie démocratique (le principe de la représentation, le suffrage universel, le vote secret) de façon concrète. On part du règlement intérieur du collège pour montrer que la laïcité est à la fois une valeur et une pratique.</p> <p>Les discriminations qui existent dans l'accès à l'éducation doivent être étudiées à partir d'exemples, en France et dans le monde. Les grandes étapes de l'histoire de l'éducation en France peuvent venir à l'appui de cette réflexion.</p>
<p>DOCUMENTS DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (art. 28) - Préambule de la Constitution de 1946 (paragraphe 13) - Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1 - Loi du 11 février 2005, sur les personnes handicapées, dispositions générales (art. 2), modifiant le code de l'action sociale et des familles, art L 114-1 et 2 - Extraits du règlement intérieur du collège - Extraits du Guide juridique de l'internet scolaire, janvier 2004 	

- Compétence travaillée : C.1 → Repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires.**

*Comment l'éducation est-elle devenue
un droit pour tous en France?*

*Pourquoi tous les enfants du monde n'ont-ils le même
accès à l'éducation?*

I) La conquête de l'éducation en France



A l'école laïque, il n'y a pas d'enseignement religieux, chacun peut ainsi avoir (ou ne pas avoir) sa religion.

II) Le droit à l'éducation est-il respecté partout dans le monde?

Presque tous les pays du monde se sont engagés à donner à tous les enfants un droit à l'éducation : c'est la **Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989**. On veut faire reculer le nombre d'**analphabètes** (ceux qui ne savent ni lire ni écrire).

Mais, les pays les plus pauvres n'ont pas les moyens d'assurer ce droit pour tous. Beaucoup d'enfants dans le monde travaillent donc très jeunes sans aller à l'école.

Mots à reporter dans le répertoire : laïque / analphabètes.